

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 884

Artikel: Une nouvelle constitution?
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques points de repères sur les radios locales. A quelques mois de la fin — théorique — de la période d'essai: il y avait eu environ 200 demandes d'autorisation d'émettre, une quarantaine de concessions ont été accordées. Actuellement, il reste trente-quatre radios locales.

ECHOS DES MEDIAS

Onze mois après son lancement, *Sonntags-Blatt* cesse sa parution. Le journal dominical du groupe Curti et de six quotidiens alémaniques est resté largement au-dessous du seuil de rentabilité: moins de 100'000 exemplaires distribués au lieu des 150'000 nécessaires, soit une perte estimée à 300'000 fr. par semaine.

Son concurrent, la *Sonntags-Zeitung* ne va guère mieux: l'hebdomadaire dominical du *Tages-Anzeiger* est vendu à 100'000 exemplaires environ alors que l'objectif pour la première année - 150'000 exemplaires — impliquait un déficit de 5 millions de francs.

MECENAT

L'an I de la Fondation vaudoise

■ (ag) Le départ a été donné. C'est une bonne chose.

Les grands prix de cette Fondation (trois fois 100'000 francs) permettront à des créateurs de vivre et de dégager du temps libre pour leur travail. Le jury a fait son choix, inutile d'opposer d'autres noms à ceux qui ont été retenus. Il faut laisser à la Fondation le temps d'inscrire sa politique dans la durée et la continuité. Le prix des jeunes créateurs, accordé entre autres à Simone Oppliger, m'a agréablement surpris. J'avais dans DP consacré une chronique à sa dernière œuvre, inclassable, authentique. On pouvait craindre qu'une fois l'édition épuisée elle reste tenue à l'écart, parce que n'entrant pas dans les moules de la littérature romande. Plaisir donc à la voir reconnue.

Deux remarques subsidiaires.

— M. J.-J. Rapin, directeur du Conservatoire, a lyriquement déclaré que notre époque verrait autant de monde dans les musées que dans les stades (M. Rapin va-t-il dans les stades suisses? Ils sont souvent presque vides). C'est vrai que la de-

mande culturelle est forte. C'est vrai aussi que les musées vaudois disposent de moyens dérisoires, en locaux, en dépôts, en personnel. Certes, l'argent qu'il faudrait leur consacrer coûte plus que des prix même généreux et l'effet est moins visible. Mais leur développement est indispensable si l'on veut que les prix ne soient pas perçus comme de simples phénomènes de surface.

— J'ai été, comme beaucoup d'invités, choqué que la BCV (Banque cantonale vaudoise) qui avait pris en charge l'organisation de la manifestation ait poussé l'inélégance publicitaire jusqu'à marquer de son sceau, en couleur, la page une de l'invitation, avec une mise en évidence telle qu'on se croyait convié à une exposition d'art dans le hall d'une succursale de la banque.

La culture, c'est aussi le respect d'une certaine tenue et le refus de la laisser estampiller de cette manière mercantile. La référence en page 2 aux «bienfaits» de la BCV pouvait suffire.

BERNE

Une nouvelle constitution ?

■ (cfp) Les électeurs bernois décideront, au début de décembre, s'ils souhaitent une révision totale de leur constitution cantonale et, le cas échéant, si cette révision doit être préparée par une assemblée constituante plutôt que par le Grand conseil.

Démocrates du centre (UDC), partisans de la Liste libre et Socialistes sont favorables à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Les Radicaux, très divisés, ont décidé, à une voix de majorité, de s'opposer au projet. Il n'existe pas, à leur avis, de vague de fond rendant une telle révision inéluctable.

Un premier projet a été présenté par

la Liste libre. L'UDC a établi une liste sommaire des thèmes à aborder. Le message, envoyé aux électeurs, énumère les orientations qui pourraient être données. Les mots-clés d'une constitution «moderne» sont: dignité humaine, égalité des sexes, jeunesse et troisième âge, environnement, aménagement du territoire, transports et médias. Ces mots constituent la légende d'un cliché illustrant le message.

Il est vrai qu'une occasion de réviser la constitution a échappé peu après la première guerre mondiale, lorsque le Parti radical a perdu la direction de l'Etat de Berne en raison de la

scission provoquée par la création du PAB (actuellement UDC). Les récents événements touchant à la gestion des affaires publiques pourraient à eux seuls justifier une mise à jour du texte existant.

En 1893, lorsque la constitution en vigueur a été adoptée, le Parti radical était maître du canton. Il avait bien subi une défaite en 1885 lorsqu'un premier projet, supprimant les communes bourgeoises, avait été rejeté par une coalition formée de Jura-siens et de la droite conservatrice. En fait, une révision, à la fin du XX^e siècle, ferait peut-être oublier un peu le passé radical du canton au profit des forces présentement au pouvoir.

Même un vote négatif des Bernois le 6 décembre n'arrêtera pas le mouvement d'adaptation des lois cantonales aux conditions de notre temps.